



Jacques FLATIN
14, avenue Jean Moulin

91430 IGNY
Tél. 07 61 18 49 01
Email : jacques.flatin@gmail.com

Membre de la FNPPSF
Fédération Nationale des Pêcheurs Plaisanciers et Sportifs de France
Membre du CRPLPL
Comité Régional des Pêcheurs de Loisir du littoral des Pays de la Loire

Site : www.maupas-plaisanciers.com

MAUPAS PLAISANCIERS

le 4 juin 2011

CHERS AMIS PLAISANCIERS UTILISATEURS DE LA CALE DE L'ANSE DU MAUPAS

Ce matin la municipalité est contrainte de retirer les enrochements, qui avaient été posés, dont certains étaient là depuis 40 ans.

Ceci est le résultat d'une réclamation de l' Association de Protection de l'Environnement présidée par Mme Laurence Ferré, portée à la connaissance des autorités départementales par Mme Elodie COUTANT de l'association « sauvons le littoral vendéen de Longeville sur mer ainsi qu'une pétition sur le Net organisée par Mr Olivier Lavaux, représentant les quelques surfeurs utilisant le chenal de navigation comme aire de jeux et instrumentalisant la vague mythique de l'embarcadère.

Comment peut on avoir l'audace de qualifier de mythique une vague qui n'est apparue que lors de la construction de la première estacade. Faut-il souligner qu'elle porte le nom de « vague de l'embarcadère » ?????

Nous rappelons, dans le but d'éviter tout accident, que les pratiques du surf et de la baignade sont formellement interdites dans le chenal de navigation.

A la demande des Plaisanciers mécontents de subir les fréquents incidents d'embarquement et de débarquement mettant en cause depuis de nombreuses années la SECURITE des personnes et du matériel, la municipalité avait réalisé provisoirement un épi rocheux à titre d'essai pour atténuer les effets de la houle et ainsi améliorer la SECURITE.

Avant hier vers 17 heures devant de nombreuses personnes, l'annexe d'un plaisancier s'est retournée cul par dessus tête avec éjection des deux passagers, le moteur dans l'eau et l'hélice en l'air.

Heureusement les plaisanciers avaient leur gilet de sauvetage et le moteur était au point mort... !!!!

Hier encore, à la même heure nous avons assisté en 15 minutes à 2 incidents. Dans le chenal de navigation un surfeur est venu heurter la passagère d'une annexe qui avait du mal à contrôler sa trajectoire du fait de la houle (alors que la mer était très calme....). La pointe du surf est passée à un cheveu de sa tête Puis une annexe qui revenait avec un seul passager s'est retournée à l'approche de la cale sous l'effet de la houle. L'enrochement aurait évité cet incident !!!!!!!

S'est-on inscrit pour le record du plus grand nombre d'incidents dans une saison estivale ????

Aujourd'hui il devient encore plus dangereux d'embarquer et de débarquer et les incidents vont se multiplier !!!

Faut-il attendre un accident corporel grave pour que les différentes Administrations de tutelles prennent conscience de leur responsabilité ???

Faut-il souligner que chaque plaisancier paye un droit d'utilisation des corps mort à la commune qui en reverse la quasi totalité au gestionnaire du domaine maritime ???

Faut-il rappeler le poids économique des activités nautiques dans notre commune ???

Tous les utilisateurs de la cale, Maupas Plaisanciers, Loisirs Plaisance Nautique, le Cercle Nautique Tranchais, Marine service 85, Vendée marine, les autres professionnels de la plaisance, la FNPPSF s'unissent pour demander avec véhémence un

AMENAGEMENT SECURISE DU SITE DURANT **LA PERIODE D'OUVERTURE** **DE LA ZONE NAUTIQUE**

Pour partager la mer en bonne intelligence

Destinataires

Madame La Ministre de l'Ecologie, du Développement durable, des Transports et du Logement

Monsieur Le Préfet

Madame Le Sous-Préfet

Monsieur Le Maire

Direction Départementale des Territoires et de la mer, Délégation Mer et Littoral

Directeur DDTM Adjoint

Chef du Service Gestion Durable de la Mer et du Littoral

Chef de l'unité Gestion patrimoniale du DPM

SNSM

FNPPSF

Associations et Professionnels